



Ecole de rugby Brignon

Chartes



POURQUOI
BUREAU
DIRIGEANT
EDUCATEUR
BÉNÉVOLE
JOUEUR
PARENT





Pourquoi une charte ?

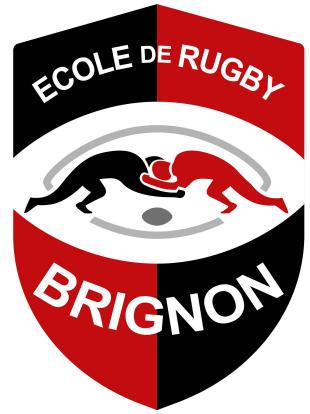
- La pratique sportive est naturellement éducative, elle confronte le pratiquant au respect des règles de compétition et de sécurité.
- Il est cependant nécessaire, dans tout club, de mettre en place des règles utiles à la sauvegarde de l'éthique du sport, au respect des personnes, des biens et des infrastructures.
- Ces règles doivent être applicables pour toutes les composantes de l'association (bureau, dirigeants, éducateurs, bénévoles, joueurs et parents).
- Notre club, à travers la pratique du rugby, ambitionne également d'inculquer aux jeunes pratiquants quelques grands principes qui constitueront le socle de la formation d'un adulte responsable, attentif à sa santé et engagé sur les valeurs de la vie.
- Cette charte a donc pour but de poser les bases nécessaires à la pratique harmonieuse du rugby au sein du club de Brignon, et pour cela, de définir des règles de vie communes dans l'optique du développement sportif mais aussi citoyen de nos jeunes.



Les engagements du bureau du club de rugby de Brignon

- Le bureau affirme son engagement à accueillir sans discrimination et avec la même attention tous les publics intéressés par la pratique du rugby, dans la limite de ses possibilités d'accueil.
- Il garantit une organisation du club respectueuse de tous ses membres.
- Il se donne l'ambition d'assurer de bonnes conditions matérielles pour la pratique du rugby (locaux, matériels, terrain, sécurité) ainsi qu'un encadrement technique et sportif de qualité (formation des éducateurs, équipes d'encadrement, etc.)
- Il se donne l'ambition d'inculquer aux enfants et jeunes adultes des comportements respectueux d'autrui :
 - ✓ Par une attitude exemplaire de tous les adultes membres du club.
 - ✓ Par la prescription de règles de savoir-vivre qui s'imposent à tous les pratiquants.
 - ✓ Par des actions adaptées de sensibilisation des parents et des spectateurs.
- Les membres du bureau ont adopté les différentes chartes du club et s'engagent à les respecter.

Charte du dirigeant du club de rugby de Brignon



➤ Les Droits :

- ✓ Le droit au respect des autres dirigeants, des joueurs, des parents ainsi que des bénévoles et éducateurs du club.

➤ Les devoirs :

- ✓ Le dirigeant s'impose une attitude irréprochable et exemplaire aux yeux de tous au sein du club (intégrité, honnêteté, courtoisie et respect).
- ✓ Il développe l'esprit coopératif, l'entraide, la solidarité et vise à diminuer les discriminations autant que faire se peut au sein du club.
- ✓ Il organise les temps d'information nécessaires pour expliquer les règles de conduite en vigueur et encourage et favorise la communication au sein du club.
- ✓ Il met en avant et favorise certaines valeurs fondamentales et humaines du rugby (bienveillance, humilité, respect, tolérance, ouverture à l'autre ...)
- ✓ Il fait preuve de loyauté et respecte les décisions collectives, il assume son rôle et les actes de l'association.
- ✓ Il véhicule une image positive du club à l'extérieur.
- ✓ Il est l'interlocuteur privilégié des différentes collectivités locales.
- ✓ Il est en charge de la promotion de l'image du club auprès des médias, notamment à travers la transmission des informations et de l'actualité du club.
- ✓ Il oriente les éducateurs vers les formations fédérales autant que besoin (formation de base et recyclages).
- ✓ Il est le garant de la cohésion entre tous les intervenants du club.
- ✓ Le dirigeant est parfaitement désintéressé et agit dans le seul intérêt collectif du club pour le domaine de compétence qui lui est dévolu.
- ✓ Il adhère aux différentes chartes du club et s'engage à les respecter et à les faire respecter.

CHARTE DE L'ÉDUCATEUR DE L'ÉCOLE DE RUGBY

L'éducateur est un rouage essentiel entre l'enfant et le club, il transmet l'esprit et la culture du club et éduque les enfants pour les amener à leur meilleur niveau de pratique du rugby.

Il se doit d'être exemplaire dans son attitude, son comportement et ses propos.

LES DROITS

- **Etre respecté par les dirigeants, les joueurs, les parents et l'ensemble des membres du club.**
- **Avoir le droit à la reconnaissance de son travail lié à son investissement.**
- **Avoir l'appui, le soutien et l'aide du club, de ces dirigeants et des parents des joueurs.**
- **Se voir proposé par le club une formation adaptée.**
- **Avoir à sa disposition le matériel sportif et les structures adaptées aux besoins de sa fonction au sein du club.**
- **Pouvoir interrompre, de son propre chef, un match ou un entraînement si il estime que les circonstances (sportives, météo ou autres) font que les joueurs ne sont pas/plus en sécurité.**

LES DEVOIRS

- **Adhérer au projet sportif, aux chartes et aux valeurs et règles de vie du club et s'engager à les respecter et les mettre en oeuvre.**
- **Avoir en permanence la sécurité des enfants comme préoccupation.**
- **Etre respectueux des enfants (droit à la différence), des parents, des autres éducateurs et membres du club.**
- **Respecter le rythme individuel de chaque joueur et le faire progresser en favorisant le plaisir de jeu, l'esprit d'équipe autour des valeurs du club et du rugby.**
- **Faire connaître et appliquer les règles du rugby pour la catégorie dont il a la charge.**
- **Enseigner à ses joueurs le respect :**
 - des règles (accepter les décisions de l'arbitre et des éducateurs, ainsi que des décisions collectives et règles de vie du club)
 - des autres membres du club et des adversaires lors des tournois.
 - des infrastructures et du matériel mis à leur disposition.
- **L'éducateur est désintéressé, totalement bénévole, agit dans l'intérêt collectif du club pour le domaine de compétence qui lui est dévolu.**

Nom, date et signature

CHARTE DU BÉNÉVOLE DU CLUB

Les bénévoles sont les travailleurs de l'ombre du club sans lesquels il serait impossible aujourd'hui, de proposer aux enfants une structure telle que la nôtre.

LES DROITS

- **Droit de se faire plaisir dans les différentes manifestations au sein du club.**
- **Droit au respect des dirigeants, des parents et de tous les membres du club.**
- **Droit à la reconnaissance de son travail et de son rôle au sein du club.**

LES DEVOIRS

- **Adhérer à l'état d'esprit et aux valeurs du club.**
- **Aider et participer, quand son emploi du temps le lui permet, à l'organisation et au déroulement des activités sportives et extra sportives du club.**
- **Agir, dans le domaine de compétence qui lui est dévolu, dans l'intérêt du club.**
- **Etre désintéressé et bénévole.**
- **Apporter son aide, son enthousiasme et sa bonne humeur au club et aux enfants dont nous avons la charge.**
- **Adhérer à cette charte et la respecter ainsi que les règles de vie et la culture du club.**

Nom, date et signature

CHARTE DU JEUNE JOUEUR

ÉCOLE DE RUGBY

LES DROITS

- Au respect de chacun(e) : parents, joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres.
- A la meilleure formation progressive en fonction des possibilités de ce Sport : connaissance des règles, compréhension du jeu.
- Technique : développement physique en toute sécurité. Apprentissage gestuel (motricité)
- Au plaisir dans la pratique du rugby, à la liberté d'initiative et de créativité.
- A son épanouissement par la pratique et à son dû de temps de jeu.
- A la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès, de ses difficultés.
- Au respect de son intégrité physique, sur et en dehors du terrain.
- A l'expression auprès des responsables des problèmes qu'il pourrait rencontrer.
- A un rappel à l'ordre sur les valeurs du rugby.



LES DEVOIRS

- **Ponctualité** : Le joueur doit arriver suffisamment à l'heure afin d'être prêt sur le terrain pour les entraînements ou ateliers ou tournois etc. Prévenir en cas d'absence son éducateur/trice ou ses dirigeants.
- **Respect du Matériel** : Le joueur doit prendre soin du matériel (Ballons, chasubles, Plots, Boucliers, ...). A la fin de l'entraînement, il doit avec ses coéquipiers aider les éducateurs à ranger le matériel avant de quitter le complexe sportif.
- **Fair/Play/Esprit sportif** : Le joueur se doit d'avoir un comportement exemplaire avec éducateurs/trices, ses entraîneurs, ses dirigeants, ses coéquipiers, ses adversaires et ses arbitres. Avoir un langage approprié : dire bonjour, pas d'insultes, d'injures.
- **Participation active** : En choisissant un sport collectif, je me dois de participer le plus possible aux entraînements, ateliers, tournois. La non-participation à ceux-ci met le collectif en difficulté.
- **Tenue** : Le joueur doit avoir une tenue adaptée à sa pratique : Tenue de sport, crampons ou basets, protège dents et casque.
- Adhérer à la charte et la respecter ainsi que les règles de vie et la culture du club.

Le rugby est une activité sportive, il ne faut donc pas confondre les mots :

Combat et violence, Agressivité et agression, Engagement et aveuglement

Nom, date et signature

CHARTE DU PARENT DE JOUEUR

Les parents sont eux aussi des acteurs importants. Ils contribuent aux valeurs et au fonctionnement de notre école de rugby

LES DROITS

- **Avoir de bonnes conditions matériels et morales d'accueil, d'encadrement, de sécurité et de pratique du rugby pour son enfant.**
- **Droit à la qualité de la formation des éducateurs.**
- **Droit de soutenir son enfant et ses partenaires en "suporter" respectueux.**
- **Droit à l'information sur la situation et l'évolution au sein du groupe et du club.**
- **Droit de poser les questions qu'ils estiment utiles à la bonne pratique de leur enfant.**
- **Droit à l'information sur le fonctionnement, les règles de vie, les valeurs et la culture du club ainsi que son actualité.**

LES DEVOIRS

- **Adhérer au projet sportif et pédagogique du club ainsi qu'à ses différentes chartes.**
- **Respecter les horaires des entraînements et des matchs.**
- **Prévenir l'éducateur ou un responsable en cas de retard ou d'absence.**
- **Les parents donnent procuration aux dirigeants du club pour prendre toutes les mesures utiles pour faire soigner leur enfant blessé ou malade.**
- **Soutenir l'éducateur dans sa tache : attitude, déplacements, propos.**
- **Ne pas intervenir dans les aspects sportifs et ne pas perturber le travail de l'éducateur. Si ils souhaitent investir ce domaine, ils en formulent la demande auprès de l'éducateur qui les orientera vers un dirigeant du club qui verra si, il est possible d'envisager avec lui une formation d'éducateur.**
- **Etre un supporter fairplay, courtois et respectueux des joueurs, des autres parents, des arbitres et des éducateurs.**
- **Se mettre à la disposition de l'éducateur ou des dirigeants en cas de force majeure.**
- **Adhérer à cette charte et la respecter.**

Nom, date et signature